

09 MAI 2016

DELIBERATION 2016-02

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Election des deux vice-présidents

Le deux mai deux mille seize, à Lille, le comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique », s'est réuni dans les locaux du Conseil régional sur convocation en date du vingt-six avril deux mille seize, sous la présidence de monsieur Christophe Coulon.

Pour l'élection du vice-président 1 :

Présents : 17 (Mmes Vanpeene, Messéanne-Gobelny, Létard, et MM. Gosset, Hiraux, Kanner, Monnet, Delannoy, Dissaux, Duvergé, Prudhomme, Bertin, Castiglione, Coulon, Delbé, Figoureux, Leca)

Excusé : 1 (M. Philippe)

Absent : 0

Pouvoirs : 2 (M. Delbar à Mme Létard, M. Rapeneau à M. Coulon)

Pour l'élection du vice-président 2 :

Présents : 16 (Mmes Vanpeene, Messéanne-Gobelny, Létard, et MM. Gosset, Hiraux, Kanner, Monnet, Delannoy, Dissaux, Duvergé, Prudhomme, Bertin, Castiglione, Coulon, Delbé, Figoureux, Leca)

Excusé : 1 (M. Philippe)

Absent : 0

Pouvoirs : 3 (M. Delbar à Mme Létard, M. Rapeneau à M. Coulon, M. Kanner à Mme Messéanne-Gobelny)

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat mixte,

1 seul exemplaire

09 MAI 2016

Vu les statuts du Syndicat mixte,

Considérant qu'aux termes de l'article 8 des statuts, il appartient au comité syndical de désigner deux vice-présidents,

Considérant que dans ces conditions, le comité syndical doit élire deux vice-présidents,

Après appel des candidatures, Monsieur le Président propose au comité syndical les candidatures suivantes pour occuper les fonctions de vice-président :

- Monsieur Luc Monnet, pour le Département du Nord
- Madame Bénédicte Messéanne-Gobelny, pour le Département du Pas de Calais

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Le comité syndical, après avoir procédé au vote,

Prend acte de :

▪ **L'élection en qualité de vice-président de :**

- Monsieur Luc Monnet
- Madame Bénédicte Messéanne-Gobelny

Pour monsieur Monnet, la délibération est adoptée par :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Bulletins blancs : 2
- Nombre de votes exprimés : 17
- Nombre d'élus participant au vote : 19

Pour madame Messéanne-Gobelny, la délibération est adoptée par :

- Voix pour : 17
- Voix contre : 0
- Bulletins blancs : 2
- Nombre de votes exprimés : 17
- Nombre d'élus participant au vote : 19

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte, Monsieur Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le :

09 MAI 2016